

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Accompagnement aux évolutions du PLUi du Bocage Bressuirais et études environnementales associées – Lot n°1 Accompagnement de la procédure d'évolution du PLUi »

Décision D-2023-028

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et ses articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 relatifs aux accords-cadres ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'arrêté A-2022-79 en date du 03/11/2022 concernant la déclaration sans suite du lot 1, pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence),
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 29 novembre 2022 (Profil acheteur, BOAMP, JOUE)
- **Considérant** que le montant estimatif HT du marché est de 800 000,00 € HT ;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué.

### PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2023\_01\_AOO, en appel d'offres ouvert concernant la « Accompagnement aux évolutions du PLUi du Bocage Bressuirais et études environnementales associées – lot 1 », 3 plis ont été reçus, puis analysés.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le marché n° 2023\_01\_AOO « Accompagnement aux évolutions du PLUi du Bocage Bressuirais et études environnementales associées – lot 1 » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant maximum HT
Lot 1 Accompagnement de la procédure d'évolution du PLUi	<b>SAS CITADIA CONSEIL</b> Immeuble Le Forum 18 rue de Rennes 49066 ANGERS <b>SIRET 412 124 703 002 47</b>	<b>Annuel :</b> <b>100 000.00 €</b>
	<b>SAS SCE</b> 4 rue Viviani CS 26220 44262 NANTES Cedex 2 <b>SIRET 345 081 459 00330</b>	<b>Sur 4 ans :</b> <b>400 000.00 €</b>
	<b>ELVIA GROUP</b> 27 rue de la gare 94230 CACAHN <b>SIRET 532 584 554 00028</b>	

Le lot 1 est attribué à trois titulaires pour permettre une mise en concurrence suffisante.

Pour chaque marché subséquent, les titulaires de l'accord-cadre seront remis en concurrence.

**ARTICLE 2** : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 07 FEV. 2023

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le .....07.FEV. 2023.....

Notifié ou publié le .....07 FEV. 2023.....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

